

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

MARDI 27 MARS 2018

Étaient présents : M. SCHIBER JM. - Mme HAAZ ML. - M. TARY C. - Mme FIEUTELOT C. - M. JAVAUX JM. - M. SAUVAGE B. - Mme DEVOILLE R. - Mme FOLLEY B. - M. CREUSOT JP. - M. VALLI P. - M. PERNOT M. - Mme L. LAMAY

Absents excusés : M. CLEMENCELLE C. (pouvoir à ML. HAAZ) - Mme PORTA L. (pouvoir à JP. CREUSOT) - Mme KEUSCH A.

Secrétaire de séance : Mme Lucie LAMAY

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

Le Maire fait état des principales réunions qui se sont tenues au cours de la période de Janvier à Mars au sein de la commune et de l'agglomération.

Il revient également sur la réunion publique « participation citoyenne » qui s'est tenue au PHAJ le 24 février 2018.

Parole est ensuite donnée aux Adjointes :

- Marie-Line HAAZ, 2^{ème} Adjointe, fait un point sur ses différents domaines de compétences à savoir l'enfance et la jeunesse (Retour à la semaine à 4 jours, Étude sur la mise en place d'extrascolaire non gratuit le mercredi, Plan numérique à l'école, Préscolarisation...) et l'animation-vie locale.
- Jean-Marc JAVAUX, 3^{ème} Adjoint, communique l'état d'avancement des travaux de renouvellement de l'éclairage public en système Led ainsi que des travaux de raccordement en assainissement des bâtiments Ateliers-Vestiaires-Groupe scolaire.
- Christophe TARY, 1^{er} Adjoint, présente la partie financière.

II Approbation des comptes de gestion 2017 Commune, Eau

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2017 dressés par le receveur municipal.

Vote : 13 pour - 1 ne participe pas au vote

III Vote des comptes administratifs 2017 Commune, Eau

Les comptes administratifs 2017 :

- Eau ↳ en investissement : excédent de clôture de 38 973,48 €
 ↳ en exploitation : excédent de clôture de 21 451,57 €

Vote : 13 pour

Le Maire ne participe pas au vote

- Communal ↳ en investissement : Déficit de clôture de 96 117,42 €
 ↳ en exploitation : excédent de clôture de 90 295,31 €

Vote : 13 pour

Le Maire ne participe pas au vote

IV Vote des taux pour les trois taxes communales

Les trois taxes sont inchangées pour 2018.

- Taxe d'habitation: 6,62 %
 - Taxe foncier bâti: 18,85 %
 - Taxe foncier non bâti : 29,98 %
- } produit attendu : 446 702 €

Vote : 14 pour

V Conseil Départemental – Demande de subventions

- Travaux de rénovation des bâtiments scolaires pour l'aménagement des salles multimédia

Afin de permettre à tous les élèves des écoles maternelle et élémentaire, l'accès à des équipements numériques mobiles adaptés (tablettes Ipad, points d'accès wifi ...), la commune doit réaliser des travaux d'aménagement de salles de classe (câblage, armoire de brassage, branchements internet..).

Ces travaux représentent un coût de 4568,54^E TTC (3807,12^E HT).

La commune sollicite une subvention auprès du Conseil départemental au titre du champ « Bâtiments scolaires amélioration et réparations » d'un montant correspondant à 30% des travaux HT, soit la somme de 1142^E.

- Travaux à l'église

Il y a lieu de réaliser des travaux de restauration sur un vitrail ainsi que sur les roulements et battants des deux cloches,

Le coût global de l'opération est estimé à 5401,20^E TTC.

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil départemental dans le cadre de la conservation des édifices culturels.

VI Vote des budgets primitifs 2018 Commune, Eau

- **Eau** ↳ en exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 184 914,57 €
 ↳ en investissement, les recettes s'élèvent à 62 235,48 € et les dépenses à 51 063,00 €

Vote : 14 pour

- **Communal** ↳ en fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 761 372,00 €
 ↳ en investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 611 407,42 €

Il a été retenu les principaux investissements suivants :

- ✓ Remplacement des menuiseries du Groupe Scolaire.
- ✓ Plan numérique aux écoles (achats de 17 tablettes + un VPI Tactile).
- ✓ Renouvellement de lampadaires en système Led
- ✓ Extension de l'accueil périscolaire
- ✓ Voirie : entretien localisé, aménagement d'un arrêt minute.

Vote : 14 pour

VII Personnel Communal – Avancement de Grade

Certains agents remplissent les conditions pour prétendre à l'avancement de grade en 2018. Il y a lieu de créer les postes correspondants à ces grades, à savoir :

- un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- deux adjoints territoriaux d'animation principaux de 2^{ème} classe
- un adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- une ATSEM principal de 1^{ère} classe

La séance est levée à 22 h 20.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 29 mars 2018.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

